

Ecole Maternelle Prosper Roche

Place du 11 novembre 1918

38440 ARTAS

04 74 58 63 01

[ce.0382804s@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382804s@ac-grenoble.fr)

Artas, le 21 décembre 2023

Chers parents,

Votre enfant va rentrer en petite section en septembre 2024 ; nous allons pouvoir procéder à son admission à l'école maternelle.

## **1. Organisation**

Une admission dure une vingtaine de minutes. Deux possibilités s'offrent à vous :

- Faire une **admission à distance** via un rendez-vous téléphonique.
- Faire une **admission en présence** à l'école ; vous devrez alors respecter le protocole sanitaire en place sur l'école avec respect des gestes barrières et désinfection des mains obligatoire à l'entrée de l'école.
- Dans les deux cas, un premier passage par la commune est obligatoire pour obtenir le **certificat d'inscription signé**.

## **2. Documents**

Pour procéder à l'admission de votre enfant, merci d'amener :

- Le certificat d'inscription fourni et signé par la commune,
- La dérogation signée si vous n'habitez pas sur la commune d'Artas,
- Le livret de famille ou la photocopie des pages : PERE, MERE, ENFANT,
- Le carnet de santé ou la photocopie de toutes les pages de vaccination,
- La fiche ONDE, ci jointe, **complétée et signée**.

## **3. Inscription à distance**

Merci de m'envoyer tous ces documents sur l'adresse mail de l'école ([ce.0382804s@ac-grenoble.fr](mailto:ce.0382804s@ac-grenoble.fr)) **AVANT** le rendez-vous téléphonique.

**Attention** : la copie du carnet de santé est une donnée de santé sensible. Si toutefois vous ne souhaitez pas l'envoyer par mail, je ferai alors une vérification des dates de vaccination la semaine de la rentrée.

Merci de me donner vos coordonnées téléphoniques que je puisse vous appeler et convenir d'un rendez-vous avec vous.

## 4. Inscription en présence

Vous viendrez avec les documents nécessaires.

Merci de me donner plusieurs créneaux de disponibilité dans ce planning.

Jeudi 18 janvier		Jeudi 8 février		Jeudi 14 mars	
09h00	14h00	09h00	14h00	09h00	14h00
09h30	14h30	09h30	14h30	09h30	14h30
10h00	15h00	10h00	15h00	10h00	15h00
10h30	15h30	10h30	15h30	10h30	15h30
11h00	16h00	11h00	16h00	11h00	16h00
11h30	16h30	11h30	16h30	11h30	16h30

Si aucun horaire ne vous convient, je vous invite à choisir une admission à distance ou à me donner vos coordonnées téléphoniques que nous puissions éventuellement trouver un autre créneau.

## 5. Informations diverses

Vous trouverez également en pièce jointe le **livret d'accueil de Petite Section**. Il comporte des informations sur l'école ; informations dont je vous ferai part de nouveau lors de notre rendez-vous.

Une porte ouverte pourra éventuellement se faire fin août pour visiter l'école.

Concernant **l'après-midi en petite section** : l'inscription à l'école maternelle est désormais obligatoire et implique l'engagement pour la famille d'une **fréquentation obligatoire et assidue**. Selon les conditions définies par décret, vous pouviez jusqu'à présent demander l'aménagement du temps de l'après-midi en petite section. A l'heure actuelle, je ne sais pas si cet aménagement sera toujours possible à la rentrée 2024. Vous en serez informés dès que j'aurai des consignes institutionnelles.

Concernant la rentrée : elle est fixée au lundi 2 septembre 2024. Selon l'effectif de nouveaux petits une rentrée échelonnée en 2 demi-groupes pourra être organisée. Le premier groupe sera accueilli de 8h30 à 10h, le second groupe sera accueilli de 10h15 à 11h45. Ainsi pour ce premier jour il vous faudra trouver un moyen de garde pour une partie de la matinée. Nous en parlerons également lors de notre rendez-vous.

Je reste disponible pour tout complément d'informations.

Cordialement,

Anne-Laure GUELF

Directrice de l'école maternelle Prosper Roche

